

---

## Communiqué

Le texte original anglais fait foi



---

### Assemblée générale de Nestlé

- **Propositions du Conseil d'administration approuvées par les actionnaires à de fortes majorités**
- **Révision des Statuts suite à l'initiative Minder**

Vevey, le 10 avril 2014 - L'Assemblée générale de Nestlé S.A. a eu lieu ce jour à Lausanne en présence de 2'708 actionnaires représentant 47,26 pour-cent du capital et 66,31 pour-cent des actions ayant le droit de vote. Le rapport annuel et les comptes ont été approuvés et les actionnaires ont donné décharge au Conseil d'administration et à la Direction. Le rapport de rémunération de Nestlé a été accepté dans un vote consultatif distinct, conformément au Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise. Les actionnaires ont aussi approuvé la proposition de dividende de CHF 2.15 par action. Enfin, les actionnaires ont approuvé la modification des statuts, révisés en fonction des nouvelles exigences légales pour les sociétés anonymes suisses cotées.

Toutes les propositions du Conseil d'administration ont été approuvées à de fortes majorités.

En conformité avec les nouvelles exigences légales pour les entreprises suisses cotées, les actionnaires ont élu individuellement chaque membre du Conseil d'administration pour un mandat jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Jean-Pierre Meyers ne se représentait pas à sa réélection. Le Conseil l'a remercié pour sa contribution hautement appréciée durant ces 23 années.

En outre, les actionnaires ont élu Peter Brabeck-Letmathe en tant que Président du Conseil d'administration et ont élu individuellement les membres du comité de rémunération.

Dans son discours à l'Assemblée générale, le Président de Nestlé Peter Brabeck-Letmathe a rappelé les conséquences de l'«initiative Minder» sur la gouvernance des entreprises suisses, notamment le plus grand pouvoir conféré aux actionnaires, y compris sur les rémunérations, et la responsabilité accrue du Président et du Comité de rémunération, désormais élus directement par les actionnaires. D'autres conséquences, à commencer par le transfert de pouvoir des Conseils d'administration avec forte présence suisse à des actionnaires et des conseillers en droits de vote plus internationaux, étaient en revanche moins attendues. «Dans notre cas, près des deux tiers des actions avec droit de vote sont détenues par des personnes domiciliées hors de Suisse. Ainsi, pour la plupart des multinationales suisses, la nouvelle législation signifie un transfert de pouvoir non négligeable à l'étranger», a-t-il déclaré.

Quant à l'évolution à moyen terme de la place économique suisse suite aux récentes décisions politiques en Suisse, notamment l'acceptation par le peuple de l'initiative sur l'immigration, M. Brabeck-Letmathe a constaté que «le modèle économique et de gouvernance de la Suisse lui ont assuré par le passé une prospérité et une stabilité enviées dans le monde entier. (...) Il va de soi que nous respectons la décision du peuple suisse. Personnellement, je ne crois pas que le scrutin du 9 février ait été un vote contre les accords bilatéraux avec l'Union Européenne, ni contre l'ouverture de la Suisse, mais plutôt une sonnette d'alarme devant les abus de cette ouverture qui n'ont pas été suffisamment reconnus et abordés par le monde politique». Pour Nestlé qui emploie en Suisse des ressortissants de plus de 90 nationalités, et qui exporte presque 80% de sa production suisse, le libre accès au marché européen et la possibilité de pouvoir recruter librement son personnel restent essentiels pour ses activités dans ce pays.

En outre, M. Brabeck-Letmathe a présenté 2013 comme une année importante du point de vue de l'évolution stratégique de Nestlé, qui, s'appuyant sur ses compétences historiques en matière de nutrition, de santé et de bien-être, va étendre ses activités pour inclure le domaine spécialisé des soins médicaux de la peau. Une nouvelle entité, Nestlé Skin Health, sera créée qui intégrera l'entreprise Galderma et constituera, avec Nestlé Health Science, une nouvelle plateforme de croissance pour le Groupe.

Dans sa revue des résultats du Groupe 2013, l'Administrateur délégué de Nestlé Paul Bulcke a une nouvelle fois souligné l'ambition de Nestlé d'être le leader reconnu dans le domaine de la nutrition, de la santé et du bien-être: «Les initiatives que nous avons engagées l'an dernier reflètent la concentration de Nestlé à la fois sur la performance à court terme, avec la volonté de croître plus vite que le marché, et sur les résultats à plus long terme. Autrement dit, prendre les bonnes décisions pour assurer une croissance durable et profitable pour l'avenir. Notre entreprise a le bon état d'esprit et dispose des bonnes structures. Nous avons les plans d'action appropriés. Et surtout, Nestlé a les collaborateurs qu'il faut. Ensemble nous poursuivons le même objectif: maintenir Nestlé au rang de numéro un mondial de la nutrition, de la santé et du bien-être.»

Pour l'année à venir, la composition du Conseil d'administration et des différents comités du Conseil sera la suivante:

*Conseil d'administration*

Peter Brabeck-Letmathe, Paul Bulcke, Andreas Koopmann, Rolf Hänggi, Beat Hess, Daniel Borel, Steven G. Hoch, Naina Lal Kidwai, Titia de Lange, Jean-Pierre Roth, Ann M. Veneman, Henri de Castries, Eva Cheng

*Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise*

Peter Brabeck-Letmathe, Paul Bulcke, Andreas Koopmann, Rolf Hänggi, Beat Hess

*Comité de rémunération*

Beat Hess, Daniel Borel, Andreas Koopmann, Jean-Pierre Roth

*Comité de nomination*

Andreas Koopmann, Peter Brabeck-Letmathe, Steven G. Hoch, Ann M. Veneman

*Comité de contrôle*

Rolf Hänggi, Naina Lal Kidwai, Henri de Castries, Eva Cheng

Les discours du Président et de l'Administrateur délégué de Nestlé à l'Assemblée générale sont disponibles sur le [site internet du Groupe](#).

Vous trouverez plus d'information sur «Nestlé et la Société» dans notre nouveau rapport sur la [Création de valeur partagée](#).

---

**Contacts**

Médias  
Investisseurs

Robin Tickle  
Roddy Child-Villiers

Tél.: +41 (0)21 924 22 00  
Tél.: +41 (0)21 924 36 22